



INSCRIPTION
BABY GYM
2025 2026

Mairie de VARETZ

NOM :

PRENOM :

date de naissance :

Je soussigné....., responsable légal de l'enfant

- Inscrit mon enfant à l'atelier BABY GYM organisé par la Mairie de VARETZ pour l'année scolaire 2025-2026
- Atteste être à jour du dossier JEUNESSE de la Mairie de VARETZ (motif de refus d'inscription)
- Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur spécifique aux Ateliers.

Date :

Lieu :

SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR : ATELIER BABY GYM

TARIFS

Un tarif unique par séance est établi à 5.40€ . Les tarifs seront révisés au 01^{ER} JANVIER 2026.

La facturation s'établit au trimestre et sera générée sur la facture globale des services périscolaires de la commune.

L'adhésion se fait pour une année scolaire complète. En cas d'arrêt de l'enfant en cours d'année, les séances seront facturées.

En cas d'arrêt des cours pour raisons impératives (médicale, cause de déménagement hors secteur) et en cas d'absence de l'intervenant, les séances ne seront pas facturées

INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité pour les ateliers, nous traiterons les demandes d'inscription dans leur ordre d'arrivée.

CALENDRIER

Les cours auront lieu du 23 septembre 2025 au 16 juin 2026 au GYMNASSE et pendant les périodes scolaires dans l'ordre suivant :

- BABY GYM – mardi 17h à 17h45

Les cours annulés dus à l'absence du professeur et/ou à des problèmes de disponibilité de salle pourront être dispensés pendant les vacances scolaires.

Deux cours d'essai gratuits sont proposés le 23 et le 30 septembre 2025.

SECURITE

Afin de ne pas perturber les cours, les parents ne sont pas autorisés à y assister.

La responsabilité de la collectivité ne pourra pas être engagée si les enfants sont laissés sans surveillance alors que le professeur n'est pas arrivé. Il est important que les parents ou personnes habilitées puissent être présents 5 minutes avant la fin des cours pour prendre en charge les enfants.

Les enfants inscrits en accueil de loisirs périscolaire pourront être accompagnés par un animateur.

TENUE VESTIMENTAIRE

A voir avec l'intervenant. La tenue doit être adaptée à la pratique de l'activité.

Prévoir une bouteille d'eau

PIECES A FOURNIR :

- **Dossier SEJ complet et signé**